



MAIRIE DE DIJON

PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le mardi 19 juin 2018 s'est réuni, sous la présidence de Madame Nathalie KOENDERS, Première Adjointe, le lundi 25 juin 2018 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Président : Mme KOENDERS

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir MME KOENDERS) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. HAMEAU (pouvoir MME POPARD) - M. LOVICHY (pouvoir M. DESEILLE) - M. DIOUF (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. BONORON (pouvoir MME OUTHIER)

Membres absents : M. CAVIN

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

I - FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PERSONNEL

A - FINANCES

1 - Contractualisation budgétaire avec l'État – Évolutions nécessaires du dispositif

- décidé de demander à l'Etat d'amender le dispositif de contractualisation budgétaire, notamment sur les points suivants :
 - prévoir l'inscription des participations à des projets d'équipements structurants (comme le flux de participation à un budget annexe dédié à un grand projet de transports) en section d'investissement ;
 - pour les dépenses de fonctionnement bénéficiant de co-financements dédiés, mettre en œuvre un retraitement afin de prendre en compte dans le périmètre de la contractualisation la charge nette et non pas les seules dépenses brutes ;
 - exclusion du périmètre des dépenses de fonctionnement contrôlées les charges imposées aux collectivités par décision unilatérale de l'Etat ;
- décidé de demander à l'Etat que les bilans annuels qui seront réalisés puissent permettre, au-delà de la logique purement comptable, une analyse qualitative de la trajectoire budgétaire, de la mise en œuvre des projets d'envergure régionale ou nationale, et de l'efficacité des services publics de la Ville ;

- autorisé M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

2 - Contractualisation budgétaire avec l'État – Signature du contrat

- approuvé le projet de contrat annexé au présent rapport ;
- demandé à l'Etat, au terme de la première réunion de suivi prévue à l'article 5 du projet de contrat, d'intégrer au dispositif, par avenant, les demandes et observations formulées par la Ville dans le rapport n°1 ;
- autorisé M. le Maire à signer ce contrat, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

3 - Compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2017 – Approbation

- adopté la délibération suivante :

Le Conseil Municipal :

- d'une part, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 par Monsieur le Trésorier Municipal,

- d'autre part, après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

DELIBÈRE :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

APPROUVE pour le budget principal :

- l'état de consommation des crédits ;

- l'état de réalisation des opérations de dépenses et de recettes ;

- la balance comptable ;

CONSTATE la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2017 ;

APPROUVE les grandes masses des bilans, exprimées en milliers d'euros, qui se présentent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

| ACTIF (net) | | PASSIF | |
|---------------------------|---------------------|---------------------------------------|---------------------|
| Actif immobilisé | 1 235 078,79 | Fonds propres | 1 125 490,59 |
| Actif circulant | 63 106,27 | Provisions pour risques et charges | --- |
| | | Dettes | 180 252,19 (*) |
| Comptes de régularisation | 7 842,64 | Comptes de régularisation | 284,92 |
| TOTAL | 1 306 027,70 | TOTAL | 1 306 027,70 |

(*) L'encours des dettes figurant au bilan du compte de gestion diffère de celui figurant en annexe du compte administratif. Il inclut en effet non seulement les dettes bancaires, mais également les autres dettes de la collectivité (fournisseurs etc.).

APPROUVE les intégrations et rectifications d'imputations budgétaires effectuées par Monsieur le Trésorier Municipal ;

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2017, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

4 - Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2017 – Approbation

- constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Trésorier Municipal, relatives au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- arrêté les résultats définitifs tels qu'ils vous ont été présentés ;
- approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 ;
- autorisé M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

5 - Exercice 2017 - Affectation des résultats

- décidé de leur affectation, dans les conditions décrites ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

| | |
|--|-------------------------|
| Excédent de fonctionnement 2017 | 62 321 928,65 € |
| Solde d'investissement | -11 049 776,89 € |
| <i>D/001 - besoin de financement</i> | <i>-11 049 776,89 €</i> |
| <i>R/001 - excédent</i> | <i>0,00 €</i> |
| Solde des restes à réaliser d'investissement | 0,00 € |
| <i>Restes à réaliser de dépenses</i> | <i>0,00 €</i> |
| <i>Restes à réaliser de recettes</i> | <i>0,00 €</i> |
| Besoin de financement en investissement (y compris restes à réaliser) | -11 049 776,89 € |
| AFFECTATION en 2018 | |
| 1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus | 11 049 776,89 € |
| 2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068) | 51 272 151,76 € |

6 - Stationnement payant sur voirie - Rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 11 juin 2018 - Révision de l'attribution de compensation de la commune

- approuvé le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 11 juin 2018 ;
- approuvé en conséquence, dans les conditions définies par le paragraphe V- 1° bis de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, une majoration de l'attribution de compensation de la Ville de Dijon de + 2 273 050 € annuels, applicable à compter de l'exercice 2018 ;
- autorisé M. le Maire, en tant que de besoin, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

7 - Budget Supplémentaire de l'exercice 2018 - Décision modificative n°1 – Approbation

- approuvé le budget supplémentaire de l'exercice 2018, conformément au document budgétaire annexé ;
- donné à M. le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de chaque chapitre, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- autorisé M. le Maire, en tant que de besoin, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

8 - Organismes divers - Attributions de subventions

- décidé d'accorder les subventions et leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- autorisé M. le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;
- décidé de modifier l'objet de la subvention accordée à l'association « Art Danse Bourgogne » lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 comme suit « subvention pour la présentation du spectacle « Initio[live] », dans le cadre du 30ème anniversaire du festival « Art Danse » et d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 18-175 du 23 mars 2018 ;
- autorisé M. le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

B – ADMINISTRATION GENERALE

9 - Représentation de la Ville dans les organismes extérieurs

- procédé à la désignation de représentants de la Ville dans divers organismes, dans les conditions proposées.

C- PERSONNEL

10 - Modalités d'organisation technique et matérielle des élections professionnelles 2018 : recours au vote électronique par internet et au vote par correspondance

- confirmé le recours au vote électronique par internet et au vote par correspondance pour le déroulement des élections professionnelles 2018 pour l'ensemble des instances consultatives du personnel de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale (Comité Technique, Commissions Administratives Paritaires de catégorie A, B et C et Commissions Consultatives Paritaires de catégorie A, B et C) ;
- fixé les modalités d'organisation du vote électronique par internet et du vote par correspondance telles que définies dans le document annexé au rapport pour l'organisation des élections professionnelles 2018.

II - ESPACE PUBLIC - VIE URBAINE - TRANQUILLITE PUBLIQUE ET ECOLOGIE URBAINE

A - URBANISME

11 - Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières - Année 2017

- approuvé le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2017 par la Ville, la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), la Société Est Métropoles (anciennement Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - SEMAAD), et l'Office Public de l'Habitat Grand Dijon Habitat, agissant dans le cadre d'une convention, joint au rapport ;
- dit que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2017.

12 - Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal - Cession du lot Canal 5 - Approbation du cahier des charges

- autorisé la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) à vendre à BVM Promotion ou à toute autre entité pouvant s'y substituer le lot Canal 5 de la Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal, dans les conditions définies dans la première partie du cahier des charges ;
- approuvé la deuxième partie de ce dernier, annexée au rapport.

B – LOGEMENT – ACTION FONCIERE

13 - Avenue Jean-Baptiste Greuze - Réalisation d'une Maison médicale - Désaffectation et déclassement d'une emprise foncière du domaine public communal - Cession par promesse synallagmatique de vente

- décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une emprise de terrain située 8 avenue Jean-Baptiste Greuze, cadastrée section CS n°397p, d'une superficie d'environ 1 132 m² ;
- décidé la cession au profit de la Maison Médicale de la Colombière, ou toute SCI qu'elle constituerait, de ce tènement foncier, afin de permettre la construction d'un cabinet médical d'une surface bâtie d'environ 420 m² ;
- dit qu'il sera procédé à cette cession moyennant les montants unitaires de 50 € HT le m² pour l'emprise concernée par la servitude d'espace boisé classé d'environ 255 m² et de 150 € HT le m² pour le reste du terrain d'environ 877 m², majorés le cas échéant de la taxe sur la valeur ajoutée selon le taux en vigueur, auxquels s'ajoutera la somme forfaitaire de 15 000 € correspondant à la prise en charge du dévoiement de la conduite d'eau ;
- dit qu'il sera procédé à cette cession par promesse synallagmatique de vente, puis par acte notarié ;
- approuvé le projet de promesse synallagmatique de vente, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale, ainsi qu'à signer la promesse définitive ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

14 - Rue Jean-Jacques Rousseau - Ilot du Cheval Blanc - Cession de propriétés à la société EDIFIPIERRE

- décidé la cession au profit de la société « Edifipierre » des lots compris dans la copropriété située 56 rue Jean-Jacques Rousseau, cadastrée section BO n°95, à savoir les lots nos 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 25, 26, 31, 32, 33, 35, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 67, constitués de 6 garages, de 2 bâtiments, d'un local et d'une emprise foncière, ainsi que des parties communes, moyennant le montant total de 156 000 €, réparti proportionnellement aux tantièmes à hauteur de 75 477,50 € pour les parties privatives et de 80 522,50 € pour les parties communes ;
- dit qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

C – POLITIQUE DE LA VILLE

15 - Dotation de solidarité urbaine – Exercice 2017

- donné acte du rapport d'exécution de la Dotation de Solidarité Urbaine établi au titre de l'exercice 2017.

D – ESPACE PUBLIC

16 - Gestion différenciée des espaces publics – Zéro pesticide en zone non agricole – Travaux d'engazonnement de parcelles sur le cimetière des Péjoces – Candidature à l'opération « pour des cimetières vivants » - Demande de subvention

- autorisé M. le Maire à solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville de Dijon pour le financement des travaux d'engazonnement des allées du cimetière auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- autorisé M. le Maire ou, par délégation, les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

III - EDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE

A – EDUCATION

17 - Règlement intérieur des restaurants scolaires et des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires de la Ville de Dijon et des partenaires conventionnés - Actualisation

- approuvé les modifications exposées dans la délibération ;
- adopté le règlement intérieur des restaurants scolaires et des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la Ville de Dijon ainsi modifié, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

18 - Groupes scolaires Jean Jaurès 1 et Jean Jaurès 2 – Changement de dénomination

- approuvé le principe des changements de dénomination des groupes scolaires Jean Jaurès 1 et Jean Jaurès 2, à compter de septembre 2018 ;
- modifié le nom du groupe scolaire Jean Jaurès 1 en le dénommant Paulette LEVY ;
- modifié le nom du groupe scolaire Jean Jaurès 2 en le dénommant Jean JAURES.

19 - Rénovation des groupes scolaires Alsace et Lamartine – Demandes de subventions

- approuvé les projets mentionnés dans la délibération ;
- arrêté le montant prévisionnel de chacune des opérations tel qu'indiqué dans la délibération ;
- validé le plan de financement défini dans la délibération ;
- décidé de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville de Dijon pour la réalisation des travaux mentionnés dans la délibération, et notamment celles du Conseil Départemental de la Côte d'Or ;

- dit que le financement de ces opérations sera assuré sur les crédits prévus au budget 2018 ;
- demandé au Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or une dérogation afin que les travaux puissent commencer avant que l'instance délibérative de cette collectivité territoriale ait décidé l'attribution des subventions sollicitées ;
- autorisé à M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

B – PETITE ENFANCE

20 - Accueil des enfants des quartiers Nord Ouest et Centre Ouest de Dijon - Achat de places de crèche - Constitution d'un groupement de commandes - Convention à conclure entre la Ville de Dijon et la Ville de Talant

- décidé la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Dijon et la Ville de Talant pour l'achat de places de crèche destinées à l'accueil des enfants des quartiers Nord Ouest et Centre Ouest de Dijon ;
- désigné la Ville de Dijon comme coordonnateur du groupement ;
- approuvé le projet de convention, à conclure entre les parties, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout autre acte à intervenir pour son application.

IV-CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITE

A - CULTURE

21 - Aménagement du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'œuvre - Demande de subventions - Demande de permis de construire

- décidé la création du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine ;
- adopté le programme de travaux proposé ;
- arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement du CIAP à 1 285 000 € HT maîtrise d'œuvre incluse ;
- décidé de confier la maîtrise d'œuvre des travaux au titulaire du marché de maîtrise d'œuvre désigné à l'issue de la procédure adaptée ;
- autorisé M. le Maire à déposer toute demande d'urbanisme nécessaire ;
- dit que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits au budget 2018 et à inscrire aux budgets suivants ;
- sollicité au taux maximum l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ces travaux ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

22 - Rencontres cinématographiques de Dijon - Édition 2018 - Protocole d'accord à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne Franche-Comté et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs - Financement : convention à conclure entre la Ville et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs

- décidé la participation de la Ville à l'édition 2018 des rencontres cinématographiques de Dijon ;
- approuvé le projet de protocole d'accord à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne Franche-Comté et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- approuvé le projet de convention de financement à conclure entre la Ville et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer le protocole d'accord et la convention définitifs ;
- décidé d'accorder une subvention de 118 000 € à la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

23 - Fédération des festivals, carnivals et fêtes de France - Adhésion de la Ville

- décidé l'adhésion de la Ville, à compter de l'année 2018 et pour les années suivantes, à la fédération des festivals, carnivals et fêtes de France ;
- décidé, si l'intérêt perdure, l'acquittement chaque année de la cotisation due en conséquence ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

24 - Classement au titre des monuments historiques d'objets mobiliers

- donné son accord au classement, au titre des monuments historiques, des objets mobiliers cités dans la délibération ;
- autorisé le M. le Maire à signer, au nom de la Ville, tout acte à intervenir en application de cette décision.

25 - Direction des Musées et du Patrimoine – Acquisition d'œuvre – Demandes de subventions

- décidé l'acquisition par la Ville de Dijon, au bénéfice du Musée de la Vie bourguignonne, d'une gourde datée de 1740 et autorisé son inscription à l'inventaire réglementaire de ce musée ;
- sollicité, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour l'acquisition et les restaurations de ces œuvres ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

B – RELATIONS INTERNATIONALES

26 - Association Cités Unies France – Adhésion de la ville

- décidé l'adhésion de la Ville, à compter de l'année 2018 et pour les années suivantes, à l'association Cités Unies France ;

- décidé, si l'intérêt perdure, l'acquittement chaque année de la cotisation due en conséquence ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

26 bis – création d'une zone touristique à Dijon

- décidé d'engager le processus de création d'une Zone Touristique à Dijon ;
- autorisé M. le Maire ou son représentant à saisir le Préfet de Région pour l'obtention de la Zone Touristique de Dijon et à signer tout document relatif à ce dispositif.

V-SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE

A – SOLIDARITE

27 - Ivresse publique et manifeste - Facturation du coût d'intervention de la police municipale pour l'interpellation du contrevenant

- approuvé la mise en place de la facturation du coût d'interpellation des personnes en état d'ivresse publique et manifeste et en fixer le tarif à 120 € ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

28 - Lutte contre l'habitat indigne ; convention expérimentale de partenariat entre la Caisse d'allocation familiale de la Côte d'Or et la Ville de Dijon

- validé la convention entre la Ville de Dijon et la Caisse d'allocation familiale de la Côte d'Or ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

B - CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

29 - MJC - Centre Social Montchapet - Aménagement de l'ancienne école maternelle et création d'une salle polyvalente - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'œuvre - Demandes de subventions - Demande de permis de construire

- décidé de l'affectation des locaux de l'ancienne école Maternelle des Hauts de Montchapet pour le projet d'aménagement de la nouvelle MJC des Hauts de Montchapet ;
- adopté le programme de travaux proposé ;
- arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 800 000 € TTC maîtrise d'œuvre incluse ;
- autorisé M. le Maire à engager une procédure adaptée pour la désignation du maître d'œuvre qui sera en charge de ces travaux ;
- autorisé M. le Maire à déposer toutes les demandes d'urbanisme qui s'avéreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- dit que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits aux budgets 2018 et suivants ;

- sollicité, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ces travaux ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

30 - Budgets participatifs - Année 2018 - Présentation des projets des commissions de quartier

- approuvé la liste des projets proposés par les commissions de quartier, à financer dans le cadre des budgets participatifs 2018, annexée au rapport ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ces projets.

31 - Mobilité internationale des jeunes dijonnais- appel à projet du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères - Demande de subvention

- sollicité au taux maximum auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, la subvention susceptible d'être obtenue par la Ville en 2018 pour le financement du projet décrit ci-avant, dans le cadre de l'appel à projets «Jeunesse 4 en soutien à la coopération décentralisée » ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

32 - Conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et divers organismes

- approuvé les projets de conventions d'objectifs et de moyens et l'avenant à conclure entre la Ville et les organismes ci-dessus ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions et avenant aux conventions, annexés au présent rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

V - DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

33 - Rapport des délégations du Maire

- donné acte de la présente communication.

VŒU relatif au CETA

- émis le vœu de demander l'organisation d'un véritable débat démocratique national ouvert à l'ensemble des citoyens avant le vote sur le CETA au Parlement.